

# Montréal

## Avis public d'Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Service de l'eau

Direction de l'épuration des eaux usées

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

<b>Catégorie :</b>	Travaux de construction
<b>Appel d'offres :</b>	SP22041-179545
<b>Titre de l'appel d'offres :</b>	Réfection de l'alarme incendie et de l'éclairage de la station pompage Jean-R.- Marcotte
<b>Date d'ouverture :</b>	mardi, 25 octobre 2022
<b>Dépôt de garantie :</b>	10 % de la valeur de la soumission
<b>Renseignements :</b>	Pour toute question s'adresser à : <a href="mailto:deeu_ao_questions@montreal.ca">deeu_ao_questions@montreal.ca</a>
<b>Documents :</b>	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du mardi, 13 septembre 2022.
<b>Visite supervisée des lieux :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> N/A.  Une visite supervisée des lieux est facultative entre le 26 au 30 septembre 2022. La date limite pour prendre rendez-vous est le 23 septembre 2022 à 13 h 30.  Les visites auront lieu au : <b>12001, boulevard Maurice Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V3</b>  Pour prendre rendez-vous s'adresser à l'adresse courriel suivante : <a href="mailto:deeu-visite-ao@montreal.ca">deeu-visite-ao@montreal.ca</a>

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856 6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 13 septembre 2022

Le greffier de la Ville,

Emmanuel Tani-Moore, avocat

---

# Montréal

---

Journaux de publication :      Le Devoir       Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

Système à deux enveloppes :    oui \_\_\_\_\_      non

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version avril 2019